

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 534,  
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du Comité permanent de l'immigration et du travail, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 534,  
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des finances, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 534,  
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK  
*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Blondin a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (version française)".

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit pléé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.